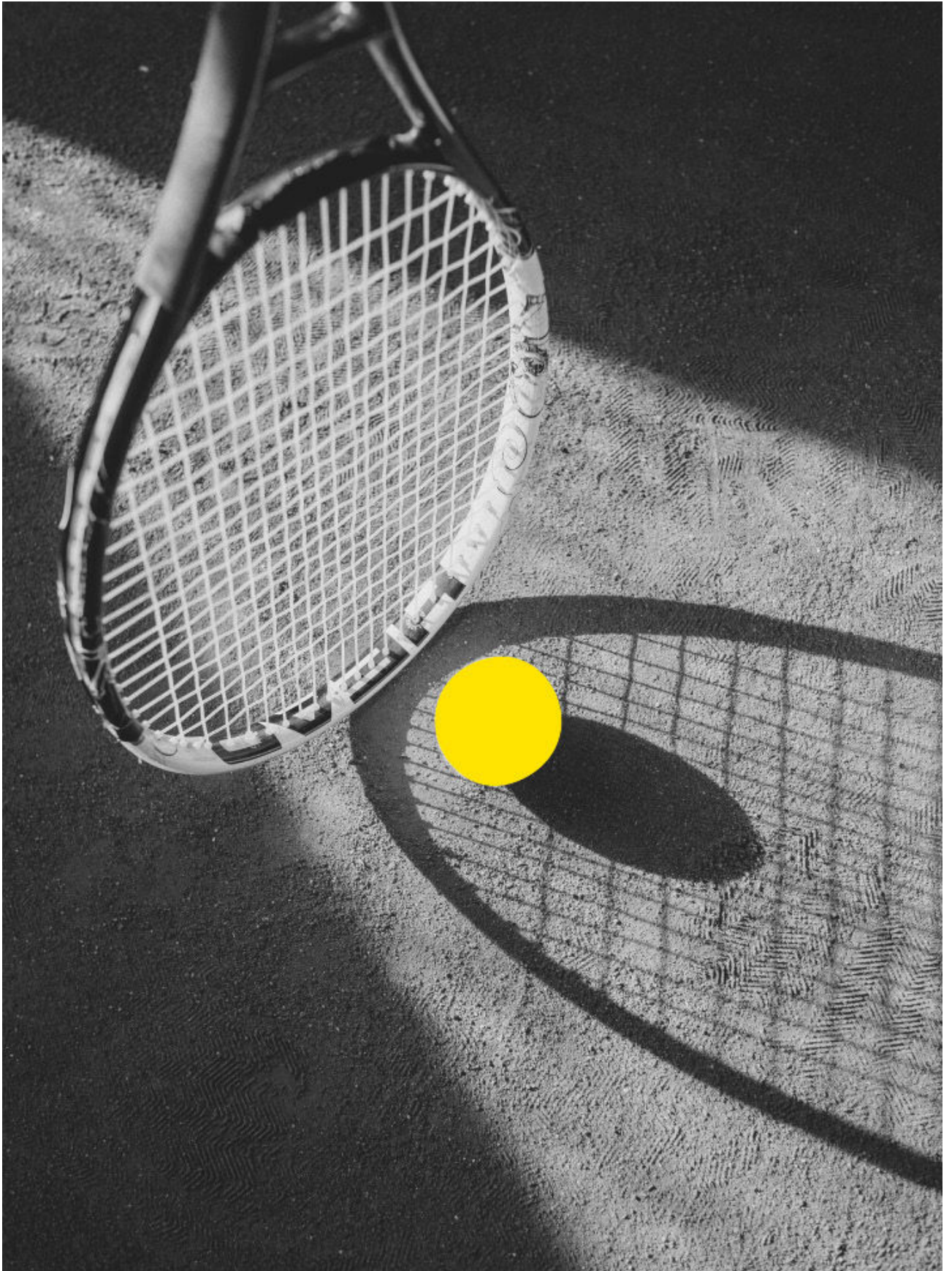


GUIDE DU RÉFÉRENT SPORTS



Accompagner les Grandes écoles dans le
développement de l'activité physique et sportive

Avril 2024



SOMMAIRE

1	Éditorial	p. 2
	Par Laurent Champaney, président de la CGE, et Hélène Surrel, vice-présidente de la commission Vie étudiante	
2	Présentation de la Conférence des grandes écoles	p. 4
3	Groupe de Travail Activités Physiques et Sportives	p. 6
4	Le sport, un enjeu stratégique pour les Grandes écoles	p. 7
5	Enquête Sports 2023 de la CGE	p. 11
6	Le plaidoyer de la CGE pour le sport	p. 15
7	Les missions du référent Sports	p. 17
8	Les acteurs du territoire	p. 21
9	Ressources utiles	p. 23
	<ul style="list-style-type: none">• Ressources• Infographie de l'Enquête Sports 2023 de la CGE	



1. Éditorial

L'année universitaire 2023-2024 s'annonce comme une année historique pour le sport en France, marquée par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Ces événements de portée mondiale offrent une opportunité unique de célébrer le sport sous toutes ses formes et de promouvoir les valeurs d'inclusion, de compétition saine et de dépassement de soi.

Dans ce contexte, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques ont signé une [feuille de route](#) aux côtés de la Conférence des grandes écoles, de France Universités et de la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieur (CDEFI), pour accélérer durablement le développement de la pratique physique et sportive étudiante en France.



La feuille de route interministérielle que la CGE s'est engagée à promouvoir auprès de ses membres inclut de nombreuses initiatives en faveur du développement de la pratique physique et sportive. Sont en jeu le renforcement de la présence de référents et référentes Sports au sein des Grandes écoles, ainsi que leur déclinaison pour les sportifs et sportives de haut-niveau et l'augmentation de 10% à 15% du nombre d'étudiants licenciés à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU).

Le **groupe de travail Activités Physiques et Sportives (APS)** de la CGE encourage aussi ses Écoles membres à s'engager à obtenir le label « Génération 2024 ». Délivré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce label entend multiplier les échanges **entre les établissements d'enseignement supérieur et le mouvement sportif afin d'encourager le développement de la pratique sportive.**

Intensifier le rôle des référents et référentes Sports : clé de voûte du développement de la pratique physique et sportive

La présence d'un référent ou d'une référente Sports au sein de chaque Grande école doit contribuer à créer les conditions **d'un environnement favorable et incitatif au développement de la pratique physique et sportive. Leur présence et leur engagement seront essentiels pour encadrer, inspirer et accompagner les étudiants et étudiantes dans leur parcours sportif** dans les Écoles, mais également déployer des synergies avec les acteurs des territoires.

Le Guide Référent Sports : accompagner les Grandes écoles dans le développement de leur politique physique et sportive

Le **Guide Référent Sport** proposé par la CGE à ses Écoles membres permet d'orienter et de soutenir les référents et référentes Sports dans leurs missions à travers des conseils, des exemples de bonnes pratiques et toutes sortes d'outils. Ce guide vient consolider **les fondations d'une communauté sportive dynamique au sein des 245 établissements membres de la CGE.**

Cette année olympique constitue une opportunité exceptionnelle pour renforcer la pratique sportive au sein des Grandes écoles et pour garantir un héritage pérenne dans les années à venir. **L'engagement de toutes et tous est essentiel pour la réussite de cette démarche.** Ensemble, faisons des Grandes écoles des foyers de vitalité sportive, où l'esprit de compétition, le dépassement de soi et le bien-être rejoignent leur mission de formation.



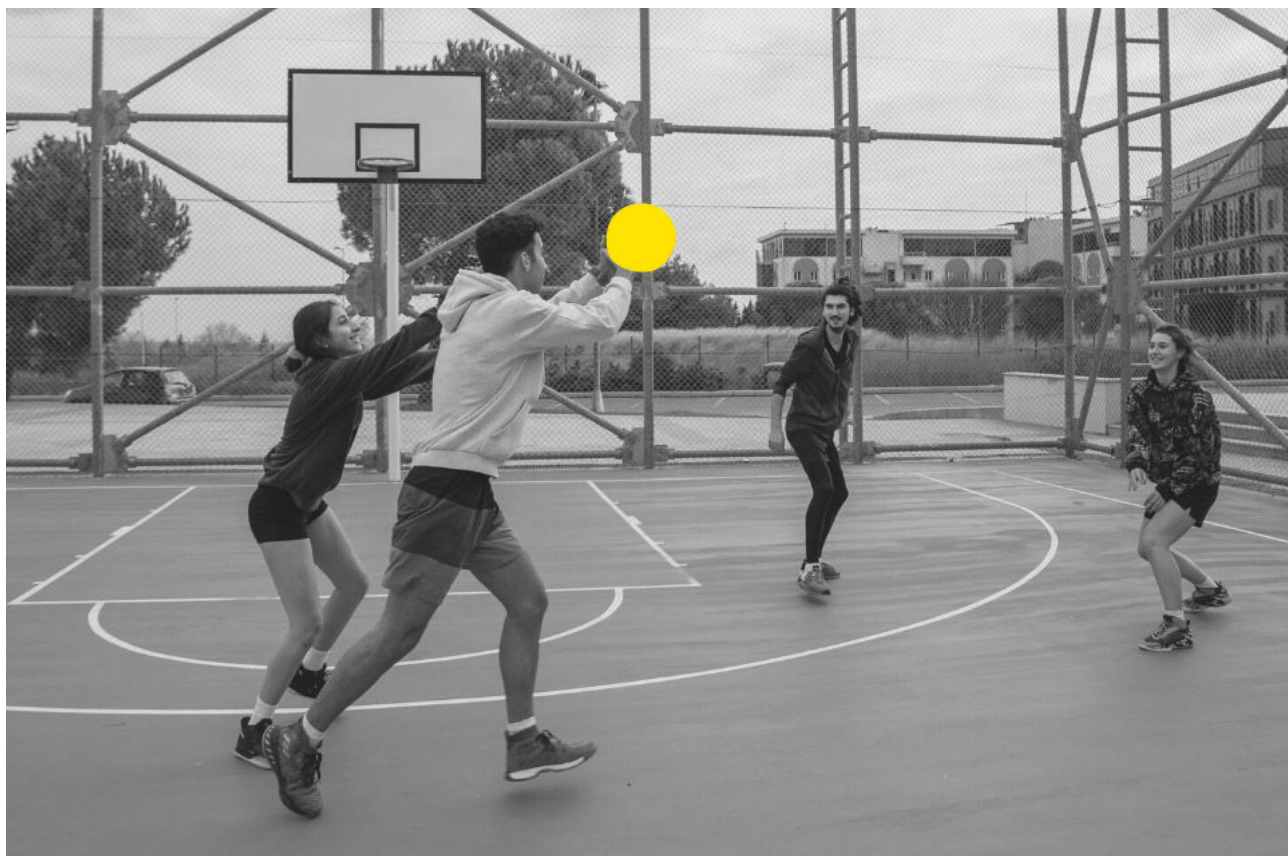
Laurent Champaney,
président de la
Conférence des grandes écoles



Hélène Surrel,
vice-présidente en charge
de la Vie étudiante

2. Présentation de la Conférence des grandes écoles

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles, association loi de 1901, rassemble 245 écoles de niveau master et au-delà, ainsi qu'une cinquantaine d'entreprises et organismes membres. Parmi les Ecoles qui la constituent (145 écoles d'ingénieurs, 41 écoles de management et 49 écoles d'autres spécialités), 65 % sont des établissements publics et 32% sont des établissements non-publics d'intérêt général. Au-delà de ses missions de représentation d'intérêts auprès des décideurs publics et d'accréditation, habilitation et labellisation des formations délivrées par ses membres, la CGE a une mission de réflexion à travers ses 10 Commissions et une quarantaine de groupes de travail. A ce titre, elle joue un rôle clé dans le développement et le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et à l'international.



L'admission à la Conférence des grandes écoles est sélective, soumise à des critères exigeants, portant sur la structure, les modalités de recrutement, l'approche pédagogique, l'ouverture internationale, le lien avec l'entreprise, l'accompagnement des étudiants et la nature des diplômes (tous les établissements membres délivrent un grade master).

La CGE compte également 9 entreprises membres et 41 organismes membres.

La Conférence des grandes écoles réalise **trois missions principales** pour ses membres :

1 → Une mission de réflexion en s'appuyant sur 10 commissions et 44 groupes de travail

- Accès aux Grandes écoles
- Accréditation, Conformité & Labellisation
- Développement Durable & Responsabilité Sociétale
- Diversité & Inclusion
- Formation & Carrières
- Grandes écoles & Territoires
- Numérique
- Recherche & Transferts
- Relations Internationales
- Vie étudiante

2 → Une mission d'accréditation et de labellisation

Pour des formations :

- Mastère Spécialisé
- Master of Science
- BADGE
- CQC



Pour des établissements :

- Label 4Digital



3 → Une mission de représentation d'intérêts auprès des organisations publiques et privées pour assurer la défense du modèle Grande écoles

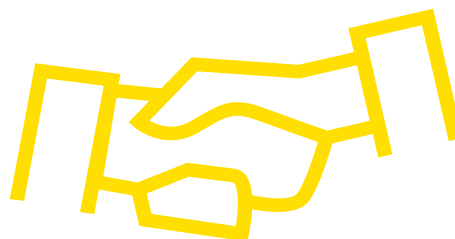
Cette mission est soutenue par :

Des relations institutionnelles avec :

- Les ministères
- Les parlementaires
- Les collectivités

Des relations partenariales avec :

- Les acteurs associatifs des enjeux sociétaux
- Les organisations étudiantes
- Les entreprises



3. Présentation du GT Activités Physiques et Sportives

Le Groupe de travail Activités Physiques et Sportives de la Conférence des grandes écoles a été créé en 1991, il regroupe les personnels, enseignants d'Education Physique et Sportive pour la plupart, qui gèrent l'enseignement des activités physiques, sportives et artistiques au sein des Grandes écoles.

L'objectif de ce groupe est de **mener une réflexion et des travaux sur la place de l'activité physique et sportive dans les Grandes écoles**, de définir leur rôle dans la formation des cadres et managers de demain. Ce groupe est rattaché à la **Commission Vie étudiante** depuis 2021, il se structure en 4 sous-groupes :

- Compétences
- FFSU
- SHN / JOP Paris 2024
- Sport / Santé

« Le GT APS de la CGE permet aux responsables des sports dans les Grandes écoles de se retrouver pour **échanger et partager les bonnes pratiques.** »



Mickaël Romezy,
animateur du GT APS



4. L'activité physique et sportive, un enjeu pour les Grandes écoles

Lorsqu'ils rejoignent l'enseignement supérieur, pour une grande majorité d'étudiants, la pratique physique et sportive ne figure pas dans les programmes de formation. Or si l'on considère que les valeurs associées à la pratique sportive (engagement personnel, dépassement de soi, mais aussi sens de l'équité et respect d'autrui, sans omettre les enjeux de santé physique et de bien-être psychologique liés à la pratique régulière d'une activité sportive) participent à la construction du citoyen averti et préparé à rejoindre le monde professionnel, le sport et l'activité physique ont toute leur place dans le cursus de l'étudiant tout au long de sa formation.

• Partie 1 : Tirer les enseignements de la crise sanitaire

La période du COVID a mis en relief ces carences et, à contrario, accéléré la prise de conscience de veiller à la santé physique et mentale d'une classe d'âge encore en formation que l'absence de sport et d'activité physique ne pouvait contribuer qu'à dégrader. En effet, non content de renforcer les méfaits de la sédentarisation et de l'inactivité physique sur leur organisme, le rythme de vie imposé pendant les périodes de confinement ont démultiplié les effets néfastes sur leur santé.

Si en contexte académique habituel, les étudiants restent assis de longues heures dans des salles de classe ou devant des écrans d'ordinateur, la période COVID avec ces périodes d'interdictions prolongées de ne pas quitter son logis, souvent exigus, a eu des effets négatifs sur leur santé physique et mentale. Sentiment d'isolement et d'enfermement, absence de rythme biologique (passer plus de huit heures par jour en position assise ou allongée, sans transition avec les périodes de sommeil, sans activité physique).

- [Enquête sur la pratique d'activités physiques et sportives et la sédentarité à l'université](#) | onaps.fr
- [Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé](#) | who.int

Les données qui ont révélé la souffrance psychologique de nombreux étudiants (symptômes dépressifs, anxiété et pensées suicidaires), révèlent également les habitudes auxquelles l'absence d'activité physique régulière plongent les individus. A l'inverse, la présence d'activité physique et sportive contribue positivement à la réduction des risques de détresses psychologiques.

- Singh B, Olds T, Curtis R, *et al.*, [Effectiveness of physical activity interventions for improving depression, anxiety and distress: an overview of systematic reviews](#), *British Journal of Sports Medicine*, 2023
- Expertise collective, [Activité physique : contextes et effets sur la santé](#), Institut national de la santé et de la recherche médicale INSERM, 2008
- Mammen, G. and Faulkner, G., [Physical activity and the prevention of depression: a systematic review of prospective studies](#). *American journal of preventive medicine*, 2013

Aujourd'hui, plus que jamais, devant l'hétérogénéité de la pratique sportive étudiante, l'inégalité de l'offre disponible dans et en dehors des établissements et la communication déployée, il relève de la responsabilité des Grandes écoles de se saisir de ce levier de sensibilisation aux enjeux de santé, de vie en collectivité et d'engagement professionnel que constitue l'adoption par les étudiants d'un mode de vie actif et équilibré.

● **Partie 2 : Prolonger l'élan donné par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 offrent une opportunité unique pour les Grandes écoles de s'engager activement dans la promotion du sport et de ses valeurs au sein de la communauté étudiante.

Les valeurs de l'olympisme

Les valeurs olympiques telles que définies par le CIO*

L'Olympisme est une **philosophie de la vie**, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

Le Mouvement olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

* <https://olympics.com/cio/valeurs-olympiques>

La dimension paralympique des jeux

- Conjuguer au quotidien les valeurs d'inclusivité et de diversité
- Former les étudiants à intégrer ces valeurs qu'ils pourront porter dans les organisations dont, demain, ils seront les cadres et dirigeants

Dans la pratique, pérenniser les initiatives sportives stimulées par la tenue des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, aussi bien au niveau de :

- Les programmes de formation ;
- Les installations sportives de qualité ;
- La promotion d'une culture physique et sportive continue au sein des campus.

Capitaliser sur l'élan donné par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, pour installer définitivement le sport et la pratique sportive au cœur de la mission éducative des Grandes écoles !





5. Enquête Sports 2023

Alors que la France s'apprête à accueillir les prochains Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques de Paris 2024, la Conférence des grandes écoles (CGE) présente les résultats d'une nouvelle *Enquête Sports*, seconde édition après l'enquête de 2018. Cette nouvelle enquête permet de dresser un état des lieux de la pratique sportive des étudiants élèves des Grandes écoles afin de la développer, et ainsi de réaliser les objectifs fixés par la feuille de route interministérielle *Développer la pratique sportive de nos étudiants – notre priorité*.

Pour toutes les écoles membres de la CGE ayant participé à cette enquête, les résultats sont un encouragement à poursuivre les efforts déjà entamés et à les renforcer dans la perspective de cette année placée sous le signe du sport de haut niveau avec la tenue de rencontres internationales de premier plan dans l'Hexagone.

C'est dans ce contexte que **la Conférence des grandes écoles s'est engagée avec détermination**, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que France Universités et la Conférence des Directeurs et Directrices des Écoles Française d'ingénieurs (CDEFI), **à renforcer la pratique sportive au sein de ses établissements.**

Cette initiative s'appuie sur **une feuille de route ambitieuse visant à développer la pratique sportive des étudiants des Grandes écoles.**

Afin de mener un travail d'audit et d'évaluation sur les pratiques sportives et les besoins des Grandes écoles, la CGE a donc piloté et analysé cette enquête en vue de **dresser un premier état des lieux.**

Sur la base de la feuille de route interministérielle et à la lumière des résultats de l'enquête Sport 2023, la CGE présente ici les différents objectifs qui semblent aujourd'hui prioritaires.

Nécessité d'un cadre et d'infrastructures propices à une pratique sportive encadrée et de haut niveau

Dans un premier temps, l'enquête dévoile que **seulement 53% des établissements ont un référent Sportif de Haut Niveau** contre 67% ayant un référent sport. **L'objectif de la CGE est d'atteindre les 100% en 2024.** Au sein des écoles membres de la Conférence des grandes écoles, 11 écoles accueillent plus de 10 sportifs de haut niveau¹ et certaines plus de 50.

L'absence de créneaux dédiés dans les emplois du temps apparaît aussi comme une problématique majeure des établissements. Si 79% des écoles déclarent sanctuariser une demi-journée par semaine (le jeudi après-midi pour 68% d'entre elles), 19% ne prévoient encore aucun créneau dédié à la pratique sportive.



Pour **Laurent Champaney**, président de la CGE et directeur général d'Arts et Métiers, Sciences et Technologies :

« L'année universitaire 2023-2024 s'annonce comme une année historique pour le sport en France, marquée par l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ces événements de portée mondiale offrent une opportunité unique de célébrer le sport sous toutes ses formes et de promouvoir les valeurs d'inclusion, de compétition saine et de dépassement de soi ».

En vue de **sanctuariser un espace-temps pour les compétitions**, la CGE souhaite vivement instaurer et soutenir la discussion entre les directeurs des sports et les directeurs des études. **Le manque d'encadrement pour accompagner ces créneaux est un frein majeur au développement de la pratique sportive.**

En effet, **54% des établissements n'ont aucun enseignant permanent**, et près de 19% en ont un seul. Par ailleurs, 47% des établissements emploient moins de 5 enseignants vacataires.

De même, les Grandes écoles souhaitent voir la **mutualisation des infrastructures et des équipements ainsi que le développement de partenariats avec les collectivités locales**. En effet, si 40% d'entre elles aimeraient seulement posséder ou pouvoir profiter d'un gymnase, ce sont **plus de la moitié qui aurait besoin de rénover des équipements considérés comme vétustes ou définis comme des passoires énergétiques.**

En lien avec ce manque d'équipements sportifs fonctionnels, **les horaires d'ouverture et le manque de budget** semblent être également des freins au développement de la pratique sportive.

En vue de parer au manque de considération et de valorisation de la pratique sportive dans les cursus, la CGE propose de **renforcer les propositions d'UE « Sport » optionnelles** et de promouvoir la possibilité d'**octroyer des crédits ECTS ou une bonification dans les notations**. La CGE est déjà engagée dans cette voie depuis plusieurs années mais souhaite poursuivre et accroître son développement cette année encore.

La CGE ambitionne de **licencier un maximum d'étudiants à la FFSU**, avec 10-15% d'augmentation de licences pour la période 2023-2024. De fait, **les étudiants des Grandes écoles représentent 51% du nombre total de licenciés Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU)**. Si, en moyenne, 22% des étudiants pratiquant une activité sportive sont licenciés FFSU, il apparaît que **dans certaines écoles où le sport est obligatoire 100% des étudiants sont licenciés.**

Le groupe de travail Activités Physiques et Sportives (APS) s'est engagé à faire labelliser « Génération 2024 » les établissements qui ne le sont pas encore et à prolonger les établissements qui le sont déjà. **L'objectif de la CGE est de doubler le nombre actuel d'établissements labellisés.** En effet, l'enquête Sport 2023 rapporte que **seuls 36% des établissements sont labellisés « Génération 2024 »**. Parmi eux, 36% sont des écoles d'ingénieurs, 61% des écoles de management et 8% des écoles d'autres spécialités.

Tous les établissements sont appelés à **soutenir le développement et l'organisation des compétitions étudiantes sur leur campus dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP)**. Ces initiatives sont reportées sur la plateforme Génération 2024. L'engagement de la CGE permet d'**accentuer la diffusion et le déploiement concret de ces projets** afin de mettre en lumière les établissements engagés dans une démarche de soutien à la pratique sportive. Enfin, **plus de la moitié des Écoles déclarent que le sport est un enjeu stratégique.**

Les plus grands enjeux de la pratique sportive sont : la santé et le bien-être, la formation et l'acquisition de compétences, la socialisation et le développement du sentiment d'appartenance.



Pour **Pierre Mathiot**, vice-président en charge de la Vie étudiante (2023-2024) et directeur de Sciences Po Lille (2019-2024) :

« Les Grandes écoles montrent qu'elles ont la capacité d'agir rapidement et efficacement sur ces priorités. Pour redoubler d'efforts, et à la manière d'un marathonnien, elles vont trouver le rythme et l'endurance qui permettra aux étudiants d'équilibrer l'exigence de leurs études avec la nécessité d'une pratique sportive ».

6. Le Plaidoyer de la CGE



La Conférence des grandes écoles (CGE) affirme avec conviction son engagement en faveur du développement de la pratique sportive au sein des établissements d'enseignement supérieur. Afin de concrétiser cette volonté, la CGE émet plusieurs préconisations visant à faciliter l'accès, revaloriser la place du sport dans le cursus, aménager des temps dédiés, organiser et encadrer les activités physiques et sportives, garantir un financement adéquat, accompagner les sportifs de haut niveau, diversifier l'offre, évaluer les qualités physiques, promouvoir le sport, et lier ambition écologique et lutte contre la sédentarité.

- ▶ Dans le cadre de ces préconisations, la CGE propose de **faciliter l'accès aux installations sportives** en encourageant la construction d'infrastructures dans les nouveaux projets immobiliers liés aux établissements d'enseignement supérieur. À défaut d'installations propres, elle **recommande la mutualisation des espaces sportifs**, favorisant ainsi une utilisation optimale des infrastructures publiques.
- ▶ La **revalorisation de la place du sport dans le cursus académique** constitue une autre pierre angulaire de ce plaidoyer. La CGE préconise l'introduction d'un enseignement sportif obligatoire (2h hebdomadaires) pour les étudiants de première, deuxième et troisième année, avec la validation d'ECTS. Cette mesure vise à toucher l'ensemble des étudiants, offrant une égalité de traitement post-bac et contribuant à la construction d'habitudes santé essentielles pendant cette période charnière de 18-20 ans.
- ▶ Pour garantir une mise en œuvre efficace de ces recommandations, la CGE suggère d'**aménager des temps dédiés à la pratique sportive en banalisant l'après-midi du jeudi**. Cela permettrait d'organiser des rencontres entre établissements, de tenir compte du rythme des apprentissages, et de limiter les cours académiques en soirée pour favoriser la pratique sportive en fin de journée.
- ▶ Concernant l'encadrement des activités physiques et sportives, la CGE **insiste sur l'importance d'avoir un référent sport** (enseignant d'EPS) dans chaque établissement, fixant un taux d'encadrement minimum pour assurer la mise en place des enseignements.
- ▶ La Conférence des grandes écoles souligne également l'**importance d'assurer un financement adéquat en inscrivant le sport comme priorité** dans le cadre de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), avec un minimum de 15% alloué au sport.
- ▶ Enfin, la CGE met en avant la **nécessité de promouvoir le sport dans chaque établissement** en organisant divers événements, en obtenant le label Génération 2024, et en liant l'ambition écologique à la lutte contre la sédentarité.

Ce plaidoyer de la CGE vise à **instaurer un changement significatif dans la culture sportive au sein des Grandes écoles**, en créant un environnement propice au bien-être physique et mental des étudiants, tout en favorisant leur engagement et leur épanouissement à travers la pratique sportive.



7. Les missions du référent sports

Le décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires définit à l'Article 1, les missions du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) dans le cadre de la politique de développement de la pratique physique et sportive au sein de l'établissement. Les missions proposées par l'Article 1 peuvent accompagner les missions d'un Référent Sports d'une Grande école, en y apportant les différences afférentes à cette dernière, et dont voici les grands axes :

• Missions générales

1 Il organise, développe et encadre les activités physiques et sportives des étudiants. Des activités peuvent également être proposées aux personnels.

2 Il contribue par ses enseignements à la formation des étudiants dans le domaine des activités physiques et sportives.

3 Il promeut les activités physiques et sportives comme facteur d'animation de la vie de campus et favorise la participation des étudiants à la vie associative et à la compétition sportive.

4 Il coordonne le dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau, afin de concilier leurs études et leur activité sportive.

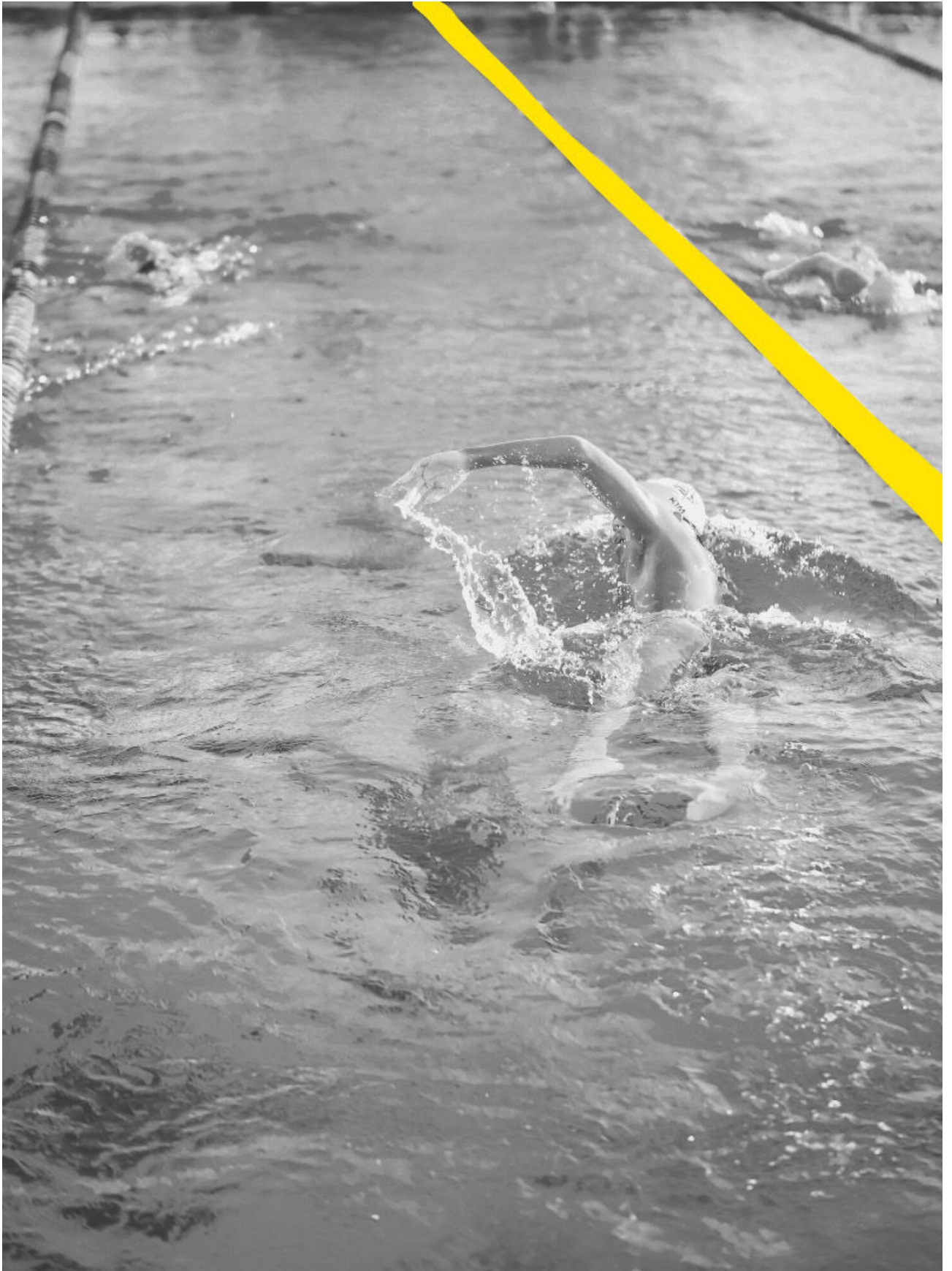
5 Il favorise la pratique des activités physiques et sportives des étudiants en situation de handicap en relation avec la structure universitaire chargée d'accompagner les étudiants en situation de handicap*.

6 Il promeut la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé et de bien-être des étudiants, et des personnels, en favorisant une pratique régulière et adaptée à leurs besoins, et s'il existe en relation avec le service universitaire ou interuniversitaire chargé de la santé des étudiants.

7 Il valorise la dimension artistique des activités physiques et sportives, en relation avec le service chargé de l'action culturelle.

8 Il assure la gestion des équipements sportifs affectés à l'université. Ces équipements peuvent être ouverts à d'autres utilisateurs que les étudiants et les personnels de l'établissement.

* Au-delà de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre de la pratique physique et sportive, nous recommandons aux Référents Sports de permettre à une plus grande diversité de profils d'étudiants à particularités la pratique physique et sportive. De plus, la valorisation de la dimension artistique et culturelle peut aussi se faire en interaction avec les associations culturelles et artistiques de votre établissement.



• Activités

Ressources humaines

- Recruter et coordonner les **enseignants titulaires**
- Recruter et coordonner les **enseignants vacataires**
- Encadrer des étudiants pour la **pratique libre et encadrée** de l'activité physique et sportive

Gestion des infrastructures

- Gérer les infrastructures sportives **intramuros**
- Gérer les infrastructures sportives **extramuros**
- Gérer et prévoir les **modalités de transport**
- Gérer et suivre l'**état du matériel** sportif
- Assurer le suivi de la **conformité du matériel** sportif



Gestion du budget

- Gérer et piloter l'**enveloppe financière** et les dépenses de fonctionnement liées à l'activité physique et sportive de l'établissement
- Attribuer et suivre les projets de **subventionnement CVEC**

Études et Formations

- Planifier l'**offre de cours** en lien avec les services étude et scolarité

Compétitions sportives

- Gérer l'organisation et la participation de l'établissement aux **compétitions sportives** en lien avec la FFSU :
 - Compétitions nationales par disciplines
 - Compétitions nationales inter-écoles

Relation avec les associations sportives étudiantes

- Bureau des Sports
- Associations sportives :
 - Sécurité
 - Aptitude médicale
 - Transports

Accompagnement des Sportifs de Haut Niveau

- Les établissements d'enseignement supérieur permettent aux sportifs ayant une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau et aux bénéficiaires d'**une convention de formation** prévue à l'[Article L. 211-5](#) du code du sport de poursuivre leur carrière sportive par les **aménagements nécessaires** dans l'organisation et le déroulement de leurs études et de leurs examens ainsi que par le développement de l'enseignement à distance et le recours à des moyens de télécommunication audiovisuelle.
- Ils favorisent l'accès des sportifs ayant une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau et des bénéficiaires d'une convention de formation prévue au même *Article L. 211-5*, qu'ils possèdent ou non des titres universitaires, à des enseignements de **formation** ou de **perfectionnement**, dans les conditions définies aux [Articles L. 612-2 à L. 612-4](#) du présent code et au livre IV de la sixième partie du code du travail.
- Un décret fixe les **conditions d'utilisation de l'enseignement à distance** et du recours à des moyens de télécommunication audiovisuelle.

Relations partenariales (voir partie sur les acteurs)

- Partenaires du **territoire** :
 - Universités
 - Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives
 - Clubs sportifs universitaires (UNCU)
 - CROUS (CVEC – appels à projet, infrastructures sportives)
 - Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU)
 - Fédérations et clubs sportifs
 - Collectivités territoriales (villes, métropoles)
 - CREPS
 - Rectorat
- Partenaires **nationaux** :
 - Agence Nationale du Sport
 - Conférence des grandes écoles : Groupe de travail – Activités physiques et sportives

Conseil des Sports

- Assurer la création d'un **Conseil des Sports** au sein de son établissement
- Piloter et suivre la **stratégie de développement** de la pratique physique et sportive de l'établissement

Juridique

- Assurer la relation avec le **service juridique** de son établissement



Représentation et communication

- Représenter son établissement au sein des **instances territoriales** liées à la pratique physique et sportive (Conseil des Sports)

8. Les acteurs du territoire

• FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire)



La Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) a pour objet d'organiser et de promouvoir la compétition sportive pour les étudiants des établissements d'enseignement supérieur (Universités et Ecoles), du niveau régional au niveau international.

Sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en convention avec le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, elle est membre de la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU), de l'Association Européenne du Sport Universitaire (EUSA) et du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

La FFSU compte 121 000 licenciés (saison 2018-2019) et 720 associations sportives affiliées.

Lien web : [ffsu](http://ffsu.com) | sport-u.com

• SUAPS (Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives)



Les SUAPS, ou Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives, sont des structures présentes dans les universités françaises. Ils offrent aux étudiants et aux personnels universitaire un large éventail d'activités physiques et sportives, allant des sports traditionnels aux activités de bien-être comme le yoga ou la danse. Les SUAPS visent à promouvoir la pratique sportive chez les étudiants, à contribuer à leur équilibre de vie et à favoriser leur réussite académique en encourageant un mode de vie actif et sain.

Lien web : [suaps](http://suaps.gnds.fr) | gnds.fr

• UNCU (Union Nationale des Clubs Universitaires)



L'Union Nationale des Clubs Universitaires (UNCU) est une organisation qui regroupe les clubs sportifs universitaires en France. Elle vise à promouvoir le sport universitaire à travers le pays en encourageant la pratique sportive chez les étudiants et en organisant des compétitions interuniversitaires. L'UNCU travaille en étroite collaboration avec la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) pour développer et soutenir les activités sportives au sein des établissements d'enseignement supérieur. Son objectif principal est de favoriser l'épanouissement personnel, social et sportif des étudiants à travers la pratique sportive.

Lien web : [uncu](http://uncu.fr) | uncu.fr

• ANS (Agence Nationale du Sport)

L'Agence Nationale du Sport (ANS) est une structure française créée pour coordonner et développer les politiques publiques liées au sport. Elle a pour mission de promouvoir la pratique sportive, de soutenir le développement du sport de haut niveau, de favoriser l'accès au sport pour tous, et de renforcer le rôle du sport dans la société. L'ANS intervient dans divers domaines tels que la formation des sportifs, l'organisation des manifestations sportives, le soutien aux clubs et aux associations sportives, et la prévention des conduites à risque dans le domaine sportif. Elle travaille en collaboration avec les acteurs du sport, les collectivités territoriales et les institutions publiques pour atteindre ses objectifs.

Lien web : [Agence nationale du sport](http://agence.nationale.du.sport) | agencedusport.fr

• CREPS (Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive)



Les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) sont des établissements publics français dédiés au sport de haut niveau, à la formation des sportifs, aux métiers du sport et à la promotion de la pratique sportive. Les CREPS offrent un environnement propice à la préparation des sportifs de haut niveau en mettant à leur disposition des infrastructures sportives de qualité, des entraîneurs spécialisés, des services médicaux et paramédicaux, ainsi que des programmes de formation adaptés à leurs besoins. Ils contribuent également au développement du sport en assurant la formation des cadres sportifs, des éducateurs et des professionnels du sport, ainsi qu'en favorisant l'accès au sport pour tous les publics.

Lien web : [CREPS Ile-de-France](http://creps-ile-de-france) | creps-idf.fr

• ANESTAPS (Association Nationale des étudiants en STAPS)



L'ANESTAPS est l'Association Nationale des Étudiants en STAPS. STAPS signifie Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, et c'est une filière universitaire en France qui forme des professionnels du sport dans divers domaines tels que l'entraînement sportif, la gestion des activités physiques, la santé et le bien-être, et la recherche en sciences du sport.

L'ANESTAPS est une organisation étudiante qui représente les étudiants inscrits dans ces filières STAPS. Elle œuvre pour défendre les intérêts des étudiants en STAPS, promouvoir la filière, faciliter les échanges entre étudiants et participer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des conditions de vie des étudiants en STAPS. L'ANESTAPS organise également des événements, des formations et des actions de sensibilisation sur des sujets liés au sport et à l'éducation physique.

Lien web : [ANESTAPS](http://anestaps.org) | anestaps.org

Ressources utiles

- [Ressources](#)
- [Infographie de l'Enquête Sports 2023 de la CGE](#)



● Ressources

● Trouver un club près de sa structure :

[Pass'sports : Associations participantes](#) | sports.gouv.fr

● Trouver un équipement sportif près de sa structure :

[Data ES - Base de données](#) | sports.gouv.fr

● Pour la promotion de l'APS auprès des personnels :

[Boîte à outils - Sport en entreprise](#) | sports.gouv.fr

● Sport et handicap :

[Sport et handicap](#) | sports.gouv.fr

● Sport eco responsable :

[Les chartes des 15 engagements écoresponsables](#) | sports.gouv.fr

● Le pass sport :

[Tu as entre 6 et 30 ans ? Profite de 50 € pour rejoindre un club sportif](#) | sports.gouv.fr

● Maisons sport santé :

[Découvrez les Maisons Sport-Santé les plus proches de chez vous](#) | sports.gouv.fr

● Le sport universitaire de compétition, la FFSU :

[L'ACTU DU SPORT UNIVERSITAIRE](#) | sport-u.com

● Annuaire des fédérations :

[Annuaire des fédérations sportive](#) | sports.gouv.fr



Le sport dans les Grandes écoles

PRATIQUE SPORTIVE

1. Part de garçons et de filles pratiquant une activité sportive

Environ
50% des
étudiants des
Grandes écoles
pratiquent une
activité sportive.

55.9%
sont des garçons*

38.3%
sont des filles

* Les garçons sont proportionnellement mieux représentés.

2. Nombre de licenciés à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU)

51%

du nombre total de
licenciés FFSU sont des
étudiants des Grandes
écoles.



En moyenne, **22%** des étudiants
pratiquant une activité sportive
sont licenciés FFSU.

Dans certaines écoles où le
sport est obligatoire, **100%** des
étudiants sont licenciés.

3. Aménagement de créneaux dédiés pour la pratique sportive

4/5

des établissements
déclarent sanctuariser
le jeudi après-midi ou
d'autres créneaux, en
particulier en soirée
ou sur d'autres demi-
journées.

1/5

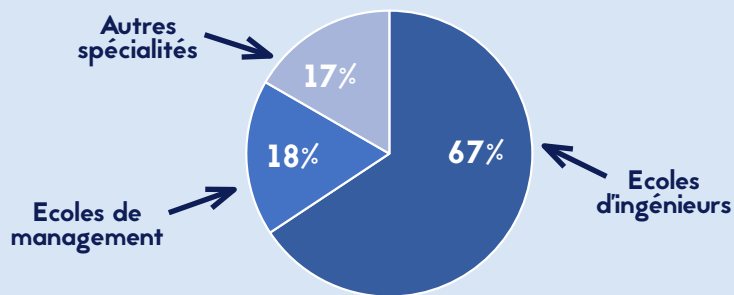
des établissements ne
prévoient pas de créneau
dédié à la pratique
sportive.

Une demi-journée 79%

Dont le jeudi après-midi 68%

Aucun 19%

RÉPARTITION DES ÉCOLES MEMBRES*



* Cette répartition est égale à la proportion d'écoles membres de la CGE.

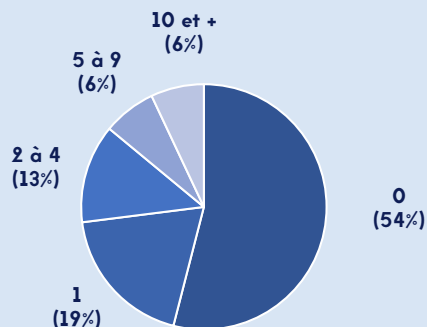
ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS

1. Référents Sport

67% des établissements ont un référent sport.

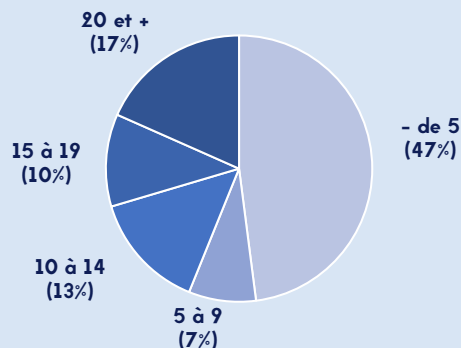
2. Enseignants Sport permanents ou titulaires

54% des écoles n'ont **aucun enseignant permanent**, et près de **19%** en ont **un seul**.



Nombre moyen d'enseignants d'EPS permanents, titulaires ou contractuels (ETP)

47% des établissements emploient **moins de 5 enseignants vacataires**



Nombre moyen d'enseignants d'EPS vacataires employés par l'établissement et/ou l'AS/BDS

3. Part du budget de la CVEC allouée au sport

- de 15% du budget CVEC est alloué au sport pour la moitié des établissements membres.

Seules **36%** des
Grandes écoles
sont labellisées
Génération 2024

36%

sont des écoles d'ingénieurs

61%

sont des écoles de management

8%

sont des écoles d'autres spécialités

SPORT DE HAUT NIVEAU

1. Accueil des Sportifs de Haut Niveau (SHN)

53% des
écoles ont un
réfèrent Sportif
de Haut Niveau
(SHN)

**11 écoles accueillent plus de 10
sportifs de haut niveau :**

Kedge BS, ESME-SUDRIA, JUNIA,
EFREI Paris, Audencia Business School,
Montpellier Business School, ECAM EPMI,
ECE école d'ingénieurs - engineering
school, ESIEE Paris, Polytech Nantes,
INSA Strasbourg

Certaines plus de 50 :

INSA Lyon, Grenoble INP, Association
Léonard de Vinci, INSA Toulouse, INSA
Rennes, Grenoble Ecole de Management,
emlyon business school

INFRASTRUCTURES

1. Les besoins prioritaires des Grandes écoles

Les Grandes écoles
souhaitent voir la
mutualisation des
infrastructures et
équipements ainsi que
le développement de
partenariats avec les
collectivités locales.

40%

aimeraient posséder ou pouvoir profiter
d'un gymnase.

50%

auraient besoin de voir rénover des
équipements vétustes ou des passoires
énergétiques.

Les horaires d'ouvertures sont une préoccupation centrale des établissements.

1. Le sport, en enjeu stratégique pour les Grandes écoles

Plus de **50%** des écoles déclarent que le sport est un enjeu stratégique

Les plus grands enjeux de la pratique sportive sont :

- la santé et le bien-être
- la formation et l'acquisition de compétences
- la socialisation et le développement du sentiment d'appartenance

2. Les freins au développement de la pratique sportive dans les Grandes écoles

- Le manque de **budget**
- Le manque d'**infrastructures**
- Le manque d'**encadrement**
- Le manque de **considération** et de **valorisation** de la pratique sportive dans les cursus
- L'absence de **créneaux** dédiés dans les emplois du temps

LE MOT DU PRÉSIDENT

« L'année universitaire 2023-2024 s'annonce comme **une année historique** pour le sport en France, marquée par l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ces événements de portée mondiale offrent **une opportunité unique** de célébrer le sport sous toutes ses formes et de promouvoir les valeurs d'inclusion, de compétition saine et de dépassement de soi. »



Laurent Champaney, Président de la CGE
Directeur général d'Arts et Métiers, Sciences et technologies

